

Souhaitez-vous payer votre impôt foncier à une date ultérieure ?

Découvrez cette ressource.

Les résidents peuvent différer, ou retarder, tout ou partie de leur facture d'impôt foncier. Les seniors âgés de 65 ans ou plus sont admissibles au report de tous les impôts fonciers, tandis que les personnes de moins de 65 ans peuvent différer l'augmentation de 10 % des impôts fonciers par rapport à l'année précédente. Un taux d'intérêt de 6 % est facturé sur les reports d'impôt foncier. Si vous avez 75 ans ou plus, que votre foyer gagne moins de 50 000 USD par an, que vous avez des intérêts domestiques et des revenus de dividendes inférieurs à 12 500 USD, et que vivez dans votre maison depuis 25 ans ou plus, aucun intérêt ne vous est facturé.

Vous pouvez différer les impôts jusqu'à ce que vous déménagiez, vendiez la propriété ou reportiez 25 % de la valeur de la propriété, selon la première éventualité. Ensuite, tous vos impôts différés seront dus dans un délai de 5 à 30 jours, en fonction de l'événement.

Ce programme, appelé Property Tax Deferral Program (Programme de report de l'impôt foncier), est proposé par l'Office of Tax and Revenue (Bureau des impôts et des recettes).

Vérifiez votre admissibilité.

Vous êtes admissible si **toutes** les affirmations ci-dessous sont vraies :

- Vous détenez au moins 50 % du logement dans lequel vous vivez.
- Votre logement est situé dans le District de Columbia.
- Vous êtes propriétaire et occupez votre domicile depuis au moins un an avant de faire votre demande.
- Le revenu annuel brut fédéral ajusté de votre foyer est inférieur à 50 000 USD.

Faire une demande.

1. Si vous continuez à verser des paiements sur votre prêt hypothécaire, vous aurez besoin de l'approbation écrite de votre prêteur avant de soumettre une demande de report d'impôt foncier. Écrivez ou envoyez un e-mail à votre prêteur hypothécaire afin de recevoir une lettre d'approbation avant de suivre les étapes ci-dessous. Veillez à demander à votre prêteur d'inclure dans le courrier l'adresse de la propriété ainsi que les noms mentionnés sur l'hypothèque.
2. Pour compléter la demande, rendez-vous sur [MyTax.dc.gov](https://www.MyTax.dc.gov) et accédez à Real Property (Immobilier) > view more options (afficher plus d'options) > All real applications (Toutes les demandes immobilières) > enter your address (saisissez votre adresse) > Applications and actions (Demandes et actions) > tax relief applications (demandes d'allègement fiscal) > Request the tax deferral for low income housing (Demander le report de l'impôt pour logement à faibles revenus) (FP-110). Suivez ensuite les invites afin de terminer la demande.

Faites votre demande avant le 31 mars pour reporter la première facture d'impôt foncier de l'année, et avant le 15 septembre pour reporter la seconde facture d'impôt foncier de l'année.

Obtenir plus d'informations.

Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?

1. Nous (le gouvernement du District de Columbia) examinerons votre demande dans les 30 jours suivant votre envoi.
2. Nous vous enverrons une notification d'approbation ou de refus.
3. En cas d'approbation, vous continuerez à recevoir votre facture d'impôt foncier deux fois par an, mais elle comprendra une note sur la partie que vous devez payer et la partie qui est différée.

Si votre demande n'est pas approuvée pour le programme, l'Office of Tax and Revenue vous enverra un courrier indiquant la raison du refus, accompagné d'instructions sur la manière de faire appel de la décision.

Tous les demandeurs admissibles obtiennent-ils un report d'impôt ?

Oui.

Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?

Le total des impôts que vous reportez ne peut pas dépasser 25 % de la valeur de la propriété. Par exemple, si votre propriété a une valeur de 400 000 USD, cela signifie que le montant maximal des impôts fonciers que vous pouvez reporter est de 100 000 USD.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées au bas de la page. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter le service client au (202) 727-4829, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h 30. Alternativement, vous pouvez envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse e-services.otr@dc.gov en indiquant dans la ligne d'objet « Property Tax Deferral ».

J'ai encore besoin d'aide pour payer mes impôts fonciers. Que dois-je faire ?

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider [à faire des économies d'impôts sur notre page des ressources](#).

Questions fréquemment posées

Puis-je annuler le report de mes paiements d'impôt foncier ?

Oui. Pour annuler le report, rendez-vous sur mytax.dc.gov ou envoyez un courrier confirmant que vous souhaitez annuler à l'Office of Tax and Revenue au 1101 4th Street SW, Suite 270 West, Washington, DC 20024. Les montants

différés doivent être remboursés dans les 30 jours et payés dans les 5 jours en cas de vente de la propriété. Les montants différés non payés dans les délais font l'objet d'une pénalité de 10 % et d'intérêts au taux de 1,5 % par mois (18 % par an).

Et si je vends ma propriété ?

Tous les impôts fonciers différés et les intérêts y afférents doivent être payés dans les 5 jours suivant la vente de la propriété, à défaut de quoi des pénalités seront appliquées.

Que dois-je prendre en compte avant de décider de différer mes impôts fonciers ?

Vous pourriez souhaiter consulter un conseiller financier ou une conseillère financière avant de demander un report de l'impôt foncier. Les éléments à prendre en compte sont notamment : le montant des intérêts que vous aurez à payer, la date à laquelle vous prévoyez de vendre votre propriété, ainsi que de nombreux autres facteurs.

Cette page a été mise à jour pour la dernière fois en mai 2021.